

Avis de publicité préalable à la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public

I. Organisme gestionnaire

Ville de Strasbourg
1 parc de l'Etoile
67076 Strasbourg Cedex

Via la DEVA (direction Evénement)

II. Date de publication

Du 04/05/2026 au 30/05/2026 à 23h59

III. Objet du titre domanial

Durant 2 jours, des concerts gratuits seront organisés au Jardin des Deux Rives dans le cadre de l'événement « La Symphonie des Arts ».

Le vendredi 26 juin, des groupes d'artistes locaux, de style musicaux variés, se produiront sur la grande scène. Le samedi 27 juin l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg proposera son grand concert en plein air.

L'objet de cette publication concerne 5 emplacements de restauration à but économique mis à disposition lors de cet évènement organisé par la ville de Strasbourg.

IV. Calendrier

- **Symphonie des arts**, vendredi 26 et samedi 27 juin 2026 (et potentiellement dimanche 28 juin si report en raison des conditions météorologiques)

L'autorisation d'occupation sera établie pour la durée de la manifestation, sans reconduction possible. Conformément à l'article L.2125-3 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'occupation est consentie moyennant le paiement d'une redevance domaniale. L'arrêté tarifaire en vigueur est de **14,40€/m²/jour** ; l'arrêté est disponible à la page [suivante](#) à l'onglet « Documents utiles ».

La redevance sera due pour l'occupation de chaque emplacement, et ce, quel que soit le niveau de fréquentation de l'événement. (Sauf si annulation de l'événement).

L'occupation devra se faire dans le strict respect de la réglementation en vigueur.

V. Procédure de candidature

La présente procédure est prise conformément aux dispositions du Code Général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2122-1-1 alinéa 2 relatif aux occupations de courte durée ou dont le nombre d'autorisations disponibles n'est pas limité. Celle-ci vise à renseigner les candidats quant aux modalités générales d'occupation et à permettre la manifestation d'un intérêt pertinent.

- photocopie **recto-verso** de la carte **définitive** permettant l'exercice d'activités non sédentaires délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie pour les personnes exerçant une activité commerciale et par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat pour les personnes exerçant une activité

artisanale, **en cours de validité, (uniquement pour les commerçants dont le siège n'est pas localisé à Strasbourg).**

- l'extrait "K bis" du Registre du Commerce et des Sociétés, **daté de 2026,**
- attestation de la police d'assurance multirisque **2026** (responsabilité civile, incendie, vol et vandalisme)
- Une présentation de l'offre proposé (carte des menus, visuel des stands, etc.)

Modalités de transmission

Les candidatures devront être transmises par voie électronique à l'adresse : elodie.ndiaye@strasbourg.eu

L'objet du courriel ou courrier postal devra obligatoirement et uniquement mentionner :

APP Symphonie des Arts+ Nom du candidat (société, association, nom de famille du porteur si structure en cours de construction).

Un accusé de réception sera adressé par voie électronique.

VI. Modalités d'attribution

Une offre de boissons et de repas à emporter est souhaitée : proposition sucrée (crêpes, gaufres, glaces) et salés (repas chaud et froid) et offre de boissons (soft, bières).

À l'issue de la présente publication, les candidats pourront se voir attribuer les titres par la Ville de Strasbourg.

Dans le cas où un nombre de candidats ayant manifesté un intérêt à la délivrance du titre d'occupation nécessiterait l'organisation d'une procédure de sélection, la Ville de Strasbourg organisera celle-ci afin de départager les candidats.

Les modalités de la sélection seront alors communiquées par mail aux seuls candidats ayant manifesté leur intérêt dans les délais impartis.

VII. Contacts

DEVA : elodie.ndiaye@strasbourg.eu